

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Marc JACQUEMAIN et Nathalie PERRIN

Le troisième Congrès de l'Association Belge de Science Politique – Communauté française de Belgique (ABSP-CF), tenu dans les bâtiments de l'Université de Liège les 29 et 30 avril 2005, était résolument tourné vers la discipline elle-même et visait à dresser un état des lieux de la recherche en Belgique francophone. C'est ce qui explique son sous-titre « *Axes porteurs et jeunes chercheurs* ».

D'entrée de jeu, Philippe Braud, à qui revenait la tâche de prononcer le discours d'introduction, situe le défi que doit affronter la science politique francophone depuis les débuts de l'Association française au sortir de la guerre : la conquête de la légitimité scientifique de la discipline doit se gagner à la fois contre la tentation de l'essayisme et contre celle de la sur-théorisation. Sur le premier aspect, l'orateur remarque que de grands noms comme André Siegfried ou Maurice Duverger, s'ils ont commencé leur carrière par un puissant texte empirique, ont cédé à la tentation de l'essai par la suite. C'est le développement des méthodes qui a permis de renforcer la discipline et on peut regretter que la science politique francophone, qui a beaucoup engrangé sur le plan méthodologique, soit restée cependant fort frileuse à l'égard des techniques quantitatives, largement utilisées dans le monde anglo-saxon. Cela étant, poursuit Philippe Braud, il ne faudrait pas non plus que le souci méthodologique finisse par produire l'abandon de problématiques de recherches intrinsèquement importantes mais qui sont plus difficiles à investiguer au moyen de techniques balisées : par exemple, les dimensions symboliques ou affectives du politique.

Quant au risque de sur-théorisation, il s'explique souvent, soit par une sorte de « maladie infantile » qui fait mettre la charrue avant les bœufs, les grandes constructions avant l'accumulation factuelle; soit par le surencombrement de certains domaines, qui oblige les chercheurs à se distinguer en sophistiquant à l'excès leurs analyses.

Si la communauté politologique, par la construction de démarches rigoureuses, a progressivement acquis la légitimité scientifique, il lui faut aussi se préoccuper de sa légitimité sociale : s'ils se désintéressent trop de la demande sociale, les chercheurs seront rapidement privés des moyens nécessaires à leurs travaux, en raison de l'indifférence de la collectivité au sein de laquelle ils vivent. Cette légitimité sociale, pour Philippe Braud, repose d'une part sur la production d'expertise au profit des acteurs eux-mêmes, mais aussi sur l'offre de « jugements distanciés » susceptibles d'aider la société démocratique à décoder les enjeux qui l'animent.

En synthèse, on peut ainsi plaider pour une science politique « à cent lieues du discours missionnaire ou scientifique », mais appuyant sa légitimité tant scientifique que sociale sur le souci de rigueur méthodologique et d'éthique scientifique.

Ce double souci sera présent, pensons-nous, tout au long de ce livre, dont les chapitres s'articulent aux travaux des groupes actifs au sein de l'ABSP-CF. Le Congrès de 2005, en effet, plutôt que de se structurer autour d'une thématique englobante comme en 1999 (La démocratie) ou en 2002 (l'État), a souhaité rendre compte de la diversité des préoccupations politologiques en Belgique francophone. Il a donc d'abord été l'occasion pour chacun des groupes de travail actifs au sein de l'ABSP d'organiser un atelier spécifique et ce sont les travaux de ces ateliers qui constituent la matière principale de ces actes.

Un autre aspect spécifique de ce congrès a été la volonté de donner la parole, sans imposer de thématique, à un maximum de « jeunes » chercheurs, entendons par là des chercheurs en cours de thèse. Ceux-ci ont ainsi eu l'occasion de présenter, face à leurs pairs, des travaux dans des états d'avancement différents, le Congrès servant ainsi en quelque sorte de « séminaire doctoral » à grande échelle.

Cette diversité se prête bien sûr difficilement à une longue introduction thématique, plutôt davantage une mise en perspective des différents chapitres, chacun de ceux-ci résumant les travaux d'un atelier. C'est l'objectif général poursuivi dans cette introduction.

En continuité directe avec les préoccupations de Philippe Braud, l'atelier « **Approches et méthodes en politique comparée** »¹, aborde la question de la confrontation des méthodes en science politique et, en particulier, des méthodes quantitatives et qualitatives. Ainsi, la méthode des *case studies* (John Gerring) est-elle vouée à apparaître comme un « second choix », voire comme une méthodologie « molle » (l'expression est de nous), ou bien peut-elle revendiquer sa légitimité spécifique? John Gerring souligne que les études de cas peuvent se situer elles-mêmes à des niveaux méthodologiques différents : soit avec une ambition *idiographique*, soit avec une ambition *nomothétique*, soit de manière intermédiaire dans une logique de type *discipliné-configuratif*. Dans ce dernier cas, il ne s'agit ni de la simple mise en évidence d'une situation spécifique, ni d'une modélisation à proprement parler, mais on peut néanmoins conceptualiser chaque cas comme combinaison unique de facteurs généraux. Dans sa propre analyse de l'impact des ONG dans la lutte contre l'épidémie de SIDA en Ouganda, Muriisa Roberts plaide lui pour une « méthodologie mixte » associant le quantitatif, l'étude de cas approfondie et la méthodologie comparative.

La deuxième question soulevée par le même atelier est de savoir si la compétition entre méthodes et entre présupposés épistémologiques (voire ontologiques) qui les sous-tendent est plutôt féconde ou, à l'inverse, si elle tend à stériliser la recherche empirique. La contribution de Tuong Vu se propose de montrer que, appliquée à l'étude des conflits politiques de masse en Asie du Sud-Est, l'opposition qualitatif/quantitatif est peu opérante par rapport une typologie plus complexe de l'ensemble des recherches existantes. De son côté, Mehmet Tezcan propose, dans le domaine des sciences sociales, une approche « réaliste-critique » qu'il oppose tant aux méthodes qualitatives que quantitatives, qu'il voit comme également assujetties à une tradition « positiviste ». Bernard Kittel met l'accent sur un impensé de la plupart des études quantitatives en science politique : l'absence de ce que l'on pourrait appeler des « micro-fondations ». En effet, la science politique ne dispose pas d'une axiomatique permettant d'établir des liens systématiques entre comportements individuels et résultats collectifs. On ne peut donc, en toute rigueur, passer de comportements individuels agrégés à des inférences sur les comportements des systèmes sociaux. Enfin, Rein Taagepera se demande si une des faiblesses de la quantification dans les sciences sociales ne vient pas du privilège quasi exclusif accordé aux modèles linéaires sur les modèles multiplicatifs dont use abondamment la physique, par exemple. Dans cette hypothèse, une exploration de modèles plus complexes ne permettrait-elle pas un usage plus probant des méthodes quantitatives?

Les discussions au sein de l'atelier mettront l'accent sur le pragmatisme relatif de la science politique européenne, qui combine plus aisément approches quantitatives et qualitatives, par

¹ Les ateliers se sont déroulés en sessions parallèles. L'ordre dans lequel ils sont présentés ici est donc pure affaire de convenance.

rapport à la situation américaine où les deux traditions de recherche ont davantage tendance à se disqualifier mutuellement. Si tous les participants s'accordent sur l'idée qu'il est possible de trouver un « ordre » dans les phénomènes politiques, les chantiers épistémologiques restent largement ouverts : quelle place faire à la causalité? Jusqu'à quel point n'est-on pas toujours dans l'interprétation? Et s'il est si difficile d'évaluer la pertinence relative des différentes méthodes n'est-ce pas dû au fait qu'il y a trop d'implicite dans les objectifs de recherche et la formulation des questionnements?

L'atelier organisé par le groupe de travail « **Regimen** » (Réseau d'Études sur la Globalisation, la Gouvernance Internationale et les Mutations de l'État et des Nations) s'est, lui, organisé autour de la discussion d'un article de Robert Keohane². Trois questions fondamentales ont été posées à partir du texte : comment définir la souveraineté, en quoi les conceptions européenne et états-unienne de la souveraineté se différencient-elles et quelle pertinence peut-on accorder, à partir de la confrontation des exemples empiriques, à l'idée que seule une « souveraineté limitée de l'extérieur » peut permettre le règlement durable de certains conflits?

L'exposé initial de Dario Battistella met en évidence la tension intrinsèque à l'idée de souveraineté externe : d'une part, les États ne reconnaissent aucune légitimité qui leur soit supérieure; de l'autre, ils se reconnaissent égaux entre eux, ce qui limite forcément la liberté de manœuvre absolue supposée par le premier principe. Pour Dario Battistella, chacun des deux aspects peut être rattaché à un auteur : tandis que la conception hobbesienne de la souveraineté assimile l'état d'anarchie à un état de guerre, la conception lockéenne perçoit la souveraineté comme naturellement limitée par les droits des autres États. Au 20^e siècle, il apparaît que ce sont historiquement les États les plus puissants (États-Unis et Grande-Bretagne) qui ont favorisé la conception lockéenne et limité l'impact de la « puissance perpétuelle » dont ils étaient *de facto* en mesure d'user. L'auteur montre ensuite que dans la conjoncture postérieure au 11 septembre 2001, l'Administration Bush a fait opérer un tournant à la politique américaine en privilégiant systématiquement la dimension hobbesienne, exprimée par le droit d'agir unilatéralement si les décisions internationales ne se conforment pas à la volonté des États-Unis. Le souverainisme américain comporte également une dimension interne : la guerre en Irak ne profite qu'à une partie de la société civile américaine et certains intérêts particuliers sont privilégiés. Le premier intervenant conclut donc que le « souverainisme américain » tel qu'il s'est orienté sous la direction de l'administration Bush dans le cadre de la guerre en Irak relève d'un « double impérialisme » : un impérialisme au sens large se traduisant par la volonté d'étendre son contrôle sur un territoire étranger; et un impérialisme au sens « libéral » dans la mesure où la décision stratégique est monopolisée par une minorité d'acteurs agissant au profit de leurs intérêts spécifiques.

Pierre Vercauteren s'attache, de son côté, à contraster la conception européenne et la conception américaine de la souveraineté à partir de l'œuvre de Norberto Bobbio. Pour ce dernier, on peut parler d'une approche *positive* et d'une approche *négative* de l'État. Dans la première conception, l'État est envisagé comme fournisseur de biens et services tant aux individus qu'à la collectivité. Dans la seconde conception, l'État est envisagé comme un mal qui peut être, selon les auteurs, un « mal nécessaire » ou un « mal non nécessaire ».

L'approche positive peut conduire à deux variantes dans la définition de la souveraineté, selon qu'elle considère que l'État, pour exercer sa mission, doit rester souverain ou, qu'au contraire,

² Keohane R. : Ironies of Sovereignty : the European Union and the United States, *Journal of Common Market Studies* Vol. 40, 2002

il importe pour le développement des individus et de la collectivité que la dimension étatiste soit dépassée. Quant à l'approche négative, elle peut aboutir à deux conclusions selon les deux variantes : soit la critique des dysfonctionnements étatiques amène à délégitimer toute idée de souveraineté (mal non nécessaire); soit l'État, tout en étant négatif, conserve l'intérêt de préserver un ordre social (mal nécessaire) : « mieux vaut l'État que l'anarchie ». Pierre Vercauteren insiste sur le fait que si l'approche négative (faible) a prévalu aux États-Unis, la situation européenne a produit une évolution plus complexe où coexistent l'approche positive et l'approche négative faible. L'Europe, telle que la décrit Keohane, dans son texte se situe dans le cadre d'une « souveraineté en transformation par mise en commun ». Cela tiendrait tout simplement au fait que les nations européennes disposent de moins de moyens pour rendre effective leur souveraineté. Cela expliquerait aussi pourquoi les conceptions de la souveraineté, au sein même de l'Europe, peuvent se décliner différemment selon la puissance des différents États.

François Gemenne et Sergiu Miscoiu ont chacun développé un aspect de cette question de la souveraineté : pour le premier, le cas particulier de la gestion des biens publics globaux; pour le second, la situation de l'Angleterre, qui amène à relativiser le contraste entre conceptions américaine et européenne de la souveraineté.

Barbara Delcourt discute la seconde partie du texte de Keohane où il envisage que le modèle européen de limitation de souveraineté, s'il ne peut pas être répliqué ailleurs, pourrait en tout cas « informer » les acteurs dans les « sociétés en conflit ». Mais la conférencière insiste particulièrement sur un point : si le modèle européen a permis à certains États-nations de tirer paradoxalement profit du renoncement à certains des privilèges de la souveraineté, cela est dû aussi au fait qu'il s'est développé entre États qui étaient au départ pleinement souverains et que le processus n'a pas fait l'objet de contraintes externes. Il s'est au contraire déployé dans le cadre d'une logique propre, en fonction des intérêts des États parties prenantes. D'autres intervenants tenteront de montrer, pour l'Afrique subsaharienne en particulier, l'importance des différents aspects de la souveraineté dans le cadre de ces sociétés en conflit. Anastase Shyaka, pour le Rwanda, argumente que le dépassement de la « fracture » entre Tutsis et Hutus ne peut s'appuyer que sur la construction d'une identité nationale spécifiquement rwandaise. Mais cette construction ne peut réussir précisément que parce qu'elle est endogène et non imposée de l'extérieur. Jacques Djoli Eseng'Ekeli aborde lui le Congo contemporain, qu'il qualifie, à la suite de William Zartmann, « d'État effondré ». Il insiste lui aussi sur l'importance de l'identité nationale pour reconstruire un socle sociétal viable. L'État doit servir de « bien commun » entre les groupes traditionnels en conflit et il faut pour cela une identification solidaire. Enfin, Roger Kasereka Mwanawavene décrit la dynamique de confusion « mafia/État » régnant dans les régions nord du Congo, à la frontière de l'Ouganda, liée à l'histoire spécifique de cette région « éloignée » des dynamiques de développement centralisatrices lors de la période coloniale.

En centrant ses travaux sur l'évolution de l'expertise et de ses rapports avec les politiques publiques, le groupe de travail « **action publique** » met au cœur de sa réflexion rien moins que ce qu'on pourrait appeler la « crise de la raison administrative ». En effet, au modèle wébérien de la légitimité rationnelle-bureaucratique supposée organiser l'action publique dans les sociétés modernes, on voit se substituer progressivement une réalité beaucoup plus multidimensionnelle, au sein de laquelle l'expertise présente une figure paradoxale : d'une part, les pouvoirs publics n'ont jamais fait autant appel au savoir expert, et en ce sens on peut parler de « renouveau de l'expertise »; d'autre part, cette expertise elle-même s'est fragilisée, ou plutôt,

elle s'est « pluralisée », comme le suggèrent Steve Jacob, Fabrizio Cantelli et Jean-Louis Genard dans leur texte de synthèse.

Cette pluralisation sera examinée sous trois aspects : en premier lieu, l'introduction de *l'expérience* dans la définition de l'expertise; en second lieu, l'irruption de procédures de *délibération* venant se substituer partiellement à la rationalité bureaucratique; et enfin, le poids des logiques de *management* liées notamment à l'irruption de la conception de la « gouvernance ».

La reconnaissance de l'expérience comme source d'expertise correspond à ce que la sociologie de l'action publique, en France notamment, appelle « expertise profane » : en quoi les destinataires des politiques publiques sont aujourd'hui reconnus, en quelque sorte, comme « experts de leur vécu » à travers la construction d'une connaissance pratique, difficilement accessible « de l'extérieur ». La revendication de cette expertise profane (et sa reconnaissance partielle par les pouvoirs publics) modifie les relations entre acteurs administratifs et usagers, que ce soit dans le domaine du service social (Stéphanie Boujut et Isabelle Lacourt) ou dans celui de la santé et des toxicomanies (Fabrizio Cantelli, Gwenola Le Naour et Marta Roca i Escoda). Ainsi, on voit les assistants sociaux exercer une forme de « magistrature sociale », très différente de la logique de « guichet » qui régissait leurs rapports avec les usagers dans le cadre de l'État social classique. Parfois, ils sont même amenés à se faire les « avocats » des usagers dans la mise en œuvre de l'action publique. Mais cela ne va pas sans conflits, bien entendu, et la prise en compte de la subjectivité des usagers, que ceux-ci souhaitent, peut entrer en conflit avec une demande non moins forte d'égalité de traitement (qui suppose à l'inverse l'objectivation des situations). Dans le domaine du sida ou des toxicomanies, les usagers réclament en quelque sorte le passage d'un statut d'assujettis à celui de citoyens « responsables » de la mise en œuvre des politiques, ce qui ne va pas non plus sans l'apparition de nouvelles formes de conflits et de nouveaux besoins d'arbitrage.

La mise en œuvre de procédures administratives ouvertes à la délibération (ou participation) citoyenne correspond certainement à la crise des institutions se réclamant de la logique de représentation, crise qu'annonçaient déjà les textes de Pierre Rosanvallon il y a une quinzaine d'années. La participation se décline selon de nombreuses modalités et dans de nombreux domaines : le budget communal (Ludivine Damay), le pilotage du secteur éducatif (Jean-Yves Donnay et Marie Verhoeven), la politique urbanistique (Vincent Calay), la toxicomanie (Didier Taverne), le débat sur les OGM (Sébastien Denys) ou encore les transports publics (Sylvain Barone). La participation peut être plus ou moins institutionnalisée et, selon les contextes, sa légitimité apparaîtra comme positivement ou négativement dépendante de son institutionnalisation. En effet, si de nombreux acteurs sont demandeurs de procédures de participation, celles-ci encourent toujours le risque de se voir taxer de manipulations déguisées.

Le poids des logiques de management public contribue au développement de l'expertise : les acteurs publics ont de plus en plus recours à l'évaluation externe, qu'elle soit privée ou universitaire (Edwin Zaccai, Loïc Blondiaux et Laura Michel, Muriel Surdez et Jean-Yves Pidou, Eric Schultz). Là également, l'évolution, qui peut paraître s'inscrire dans une logique de « bonne gouvernance », peut donner lieu à des conflits de type nouveau : l'évaluation peut aider l'acteur public concerné à déplacer le poids d'une décision impopulaire sur un évaluateur extérieur. L'organisation du marché de l'expertise peut parfois inciter l'évaluateur à une certaine complaisance à l'égard du commanditaire et, indépendamment de cet aspect, l'évaluation sera généralement perçue par les responsables des services évalués comme une volonté camouflée de modifier la politique mise en œuvre.

Au total, si la montée de l'expertise, ainsi que sa pluralisation, peuvent être vues comme des formes de diffusion de pratiques démocratiques au sein de la gouvernance, il faut garder à l'esprit qu'elles s'inscrivent dans un référentiel différent de celui de la société fordiste et de l'État social qui prend comme horizon, non plus l'accès à la consommation et aux droits sociaux, mais l'autonomie supposée et la responsabilité de l'individu, auquel on enjoint de gérer lui-même sa propre existence. Et, par ailleurs, la diffusion de ces pratiques dans certains domaines de l'action publique ne doit pas occulter le fait que d'autres secteurs restent marqués par une logique plus classiquement wébérienne et par la valorisation inconditionnelle de l'expertise « technocratique ».

Le groupe de travail « **populations d'origine immigrée et politique publique** » avait centré l'essentiel de ses travaux sur la discussion d'une enquête menée en commun par les animateurs du groupe (Dirk Jacobs, Hassan Bousetta, Andrea Rea, Marco Martiniello et Marc Swyngedouw) auprès des candidats aux élections régionales bruxelloises du 13 juin 2004.

Une première analyse des données (exhaustives) fournies par les listes électorales et les résultats, montre que si les *candidats* se répartissent entre zones favorisées ou défavorisées de Bruxelles de manière proportionnelle à la population des différents quartiers, cette proportionnalité est rompue en ce qui concerne les *élus*, issus pour plus de la moitié des quartiers « aisés ». De plus, cette distribution n'est pas indifférente à la couleur politique : les élus du MR et des partis d'extrême droite sont très largement issus de ces quartiers aisés, alors que les élus du PS et d'Écolo habitent plus fréquemment les quartiers moyens ou défavorisés.

Si l'on veut aller au-delà de ces données minimales, le recours à l'enquête s'impose. Sur 907 candidats aux élections régionales, 487 ont répondu à l'enquête, soit un très honorable taux de réponse de 53,7 % (pour une enquête par correspondance). Les premières indications montrent d'une part que près des trois quarts des candidats (sans différence notable entre les partis) s'identifient à la classe moyenne; par ailleurs, l'affiliation de ces candidats aux institutions de leur pilier montre que la « dépillarisation » de la politique belge touche davantage l'électeur que le politicien; troisièmement, la professionnalisation des élus semble concerner de manière égale l'ensemble des partis.

Une partie centrale des travaux consistait précisément à comparer les candidats et élus selon leur origine ethnique. Dans cette optique, l'enquête s'est basée sur la nationalité des parents. Il apparaît rapidement que les candidats dont les deux parents sont d'origine étrangère sont issus essentiellement de l'immigration non-européenne (Maghreb, Turquie, Afrique subsaharienne). Un des objectifs de l'enquête était de préciser en quoi ces candidats présentent, sous d'autres aspects, un profil spécifique.

Du point de vue socio-professionnel, ces candidats sont moins souvent fonctionnaires, indépendants ou de professions libérales, et plus souvent employés ou ouvriers. Par contre, la proportion de ceux qui se définissent professionnellement comme « politiciens » est semblable à ce qu'elle est pour les autres candidats : la professionnalisation politique touche donc de manière assez semblable les candidats issus de l'immigration et les autres. En terme de diplômes, on constate surtout une proportion plus faible d'universitaires parmi les candidats issus de l'immigration, mais « compensée » par une proportion plus importante de diplômés du supérieur non universitaire. Du point de vue de l'affiliation politique, la différence semble surtout s'expliquer par l'axe gauche/droite : les candidats issus de l'immigration sont plus souvent sur les listes PS, Écolo ou CDH et sont, proportionnellement, nettement moins présents sur les

listes MR ou extrême-droite. Mais on peut supposer qu'au-delà des affinités idéologiques, le degré d'ouverture des partis à ces candidats joue également un rôle important.

L'identification à l'immigration est la plus forte parmi les candidats disposant d'un diplôme élevé; se revendiquer de l'immigration apparaît donc non pas comme un « stigmaté » dont voudraient se défaire ceux qui sont en mobilité sociale ascendante (logique bourdieusienne) mais, à l'inverse, comme une opportunité politique. Cette suggestion est confortée par le fait que la majorité de ces candidats considèrent qu'ils ont bénéficié d'un effet de « vote ethnique ».

Enfin, l'examen des affiliations religieuses montre que, malgré la persistance relative de la pilierisation au niveau de l'offre politique, les différents partis réussissent à intégrer des candidats se réclamant de l'islam, y compris le PS qui reste, par ailleurs, le parti le plus marqué « laïc ».

En synthèse, Bruxelles apparaît comme un enjeu spécifique, en particulier aux élections communales, si on additionne les électeurs étrangers et les électeurs belges d'origine étrangère (européenne ou non). Pour le moment, les partis de gauche s'ouvrent de manière nettement plus importante aux candidats issus de l'immigration. Mais, à l'avenir, sauf dans quelques communes particulièrement aisées où l'électorat « nouveau Belge » est nettement moins présent, il est probable qu'*aucun parti* ne pourra faire l'économie d'une réflexion sur l'ouverture de ses listes aux « nouveaux Belges ».

L'atelier consacré à **l'évolution des formes de l'engagement** a souhaité aborder la question qui, schématiquement, organise aujourd'hui ce champ de recherche : « déclin ou mutation? ». En effet, si les formes classiques de l'engagement politique (au sein des partis, des syndicats, parfois des églises...) manifestent incontestablement un déclin numérique dans la société belge (et dans les sociétés européennes proches, au minimum), ce déclin est souvent contrasté, notamment au sein de la recherche sociologique, avec l'apparition de « nouvelles » formes d'engagement, plus individualisées et peut-être, à tout prendre, plus authentiques puisque plus autonomes. L'atelier s'est donc construit sur deux moments contrastés : l'un consacré à l'engagement politique partisan tel que le conçoit généralement la tradition politologique; l'autre dévolu aux formes d'engagement « atypiques » ou plus récentes, et qui sont le plus souvent l'objet des attentions des sociologues.

Dans le premier volet, la contribution de Jean-Benoît Pilet et Émilie Van Haute s'interrogeait sur la manière dont le système de partis consociatifs en Belgique avait (ou non) absorbé les nouvelles demandes du système politique, caractérisées à la fois par un désalignement des électeurs et par l'apparition de partis concurrents non attachés à des piliers. Ces réponses sont abordées selon trois aspects : la réforme des mécanismes d'adhésion, la procédure de constitution des listes électorales et le mode d'élection des instances. S'il est aujourd'hui plus facile d'adhérer aux partis consociatifs (notamment parce que l'adhésion aux autres instances du pilier a cessé d'être exigée), on remarque que le « désalignement » des membres est loin d'être abouti (en particulier sur le clivage laïc/clérical). L'élection des présidents de partis au suffrage universel des membres s'est généralisée, mais avec des degrés de compétition réelle très différents selon les partis. Enfin, la constitution des listes électorales reste largement réservée à des « caucus » internes aux instances, malgré un droit de regard des membres. La réaction des partis consociatifs aux nouvelles demandes politiques est donc pour le moins mitigée (ce qui explique peut-être aussi leur affaiblissement en terme de membres). Dans une logique assez proche, Pascal Delwit s'est concentré, lui, sur les adhérents du PS, parti qui a

perdu un gros tiers de ses membres au cours des vingt dernières années. Parmi les membres, les militants, qui s'engagent peu ou prou, se distinguent systématiquement des adhérents : ils sont plus à gauche à la fois sur les questions économiques et sociales et sur les thèmes « moraux »; ils sont davantage libertaires mais aussi davantage satisfaits de leur propre parti. Le PS dispose ainsi d'un réservoir de militants « engagés », mais pas trop « critiques ». Mais il reste aussi principalement le parti des fonctionnaires et des retraités, ce qui, à la fois, peut contribuer à expliquer son positionnement dans le champ idéologique mais aussi, sans doute, lui posera quelques problèmes de renouvellement à l'avenir. Enfin, Marc Jacquemain, Patrick Italiano et Dimitri Deflandre ont tenté d'évaluer la pertinence de l'axe « gauche-droite » comme prédicteur des attitudes politiques. On constate que, en Wallonie, près de quatre personnes sur cinq acceptent de se positionner sur un tel axe, même si la moitié d'entre elles (39 %) choisît la modalité « centre ». Globalement, on s'aperçoit que ceux qui se positionnent (à gauche, au centre ou à droite, par opposition à ceux qui refusent l'échelle) sont plus nombreux à voter, plus nombreux à militer au sein d'un parti et plus nombreux aussi à manifester un intérêt pour la politique. Le positionnement sur l'axe est également lié à des indicateurs d'inclusion sociale : connaissance de ses voisins, appartenance associative, sentiment de solitude (corrélation négative). Le positionnement sur une échelle gauche-droite est donc bien pertinent par rapport à de nombreux indicateurs de participation politique ou sociale. Mais il est sans doute lui-même sous la dépendance d'autres facteurs comme le niveau d'études.

L'autre moitié de l'atelier, consacrée aux formes « non institutionnelles » de l'engagement, a évidemment présenté un panel plus varié. Abordant d'emblée la question du militantisme en réseaux, Geoffrey Pleyers évoque la désinstitutionnalisation générale de l'engagement dans la mouvance altermondialiste. Celle-ci se traduit par un certain nombre de caractéristiques nouvelles des pratiques militantes : l'impermanence, la sélectivité, le souci d'impact immédiat et l'exigence de réalisation de soi. Ces caractéristiques, que l'on peut associer à « l'engagement distancié » de Jacques Ion, traduisent sans doute une forme plus autonome de l'engagement, mais posent aussi des problèmes d'organisation importants aux « nouveaux mouvements ». Dans un domaine très proche, Gregor Stangherlin s'est penché sur l'engagement au sein des ONG de développement et a mis en évidence l'influence d'un facteur souvent négligé : la professionnalisation des organisations. Celle-ci produit la raréfaction des opportunités d'engagement pour les bénévoles, en même temps qu'elle augmente les exigences de compétences qui s'adressent à eux. Cela se traduit par une différenciation des formes « identitaires » des adhérents qui se considèrent, selon les cas, comme militants, professionnels militants, professionnels ou employés. Mais cela conduit aussi une partie d'entre eux à l'abandon de tout engagement, faute des circonstances adéquates.

Pour compléter cet atelier, Nicolas Harvey et Sébastien Denys ont évoqué des engagements atypiques : pour le premier, l'expérience du *Monde diplomatique*; pour le second, les résistances à la culture des OGM en Belgique. Pour Nicolas Harvey, le succès du *Monde diplomatique* peut s'expliquer par une convergence de facteurs. D'une part, il y a l'opportunité idéologique de tenir un discours de gauche critique, assez radical, mais débarrassé de l'hypothèque soviétique; d'autre part, il y a le parcours des fondateurs, qui les a amenés à reproduire dans l'organisation du journal la forme « laboratoire » du monde universitaire; enfin, il y a la possibilité, grâce à une circonstance imprévue (le don Holzman), de rendre le journal financièrement indépendant. Sébastien Denys, de son côté, montre le déploiement, chez les militants anti-OGM, d'une « expertise profane », qui n'est pas sans évoquer les problématiques de l'atelier « action publique ». Cette expertise va leur permettre d'exercer un rôle sur l'agenda et de construire les OGM en problème politique.

L'atelier « **Genre et Politique** » a dressé un état des lieux de la problématique dans la science politique francophone. Une série de constantes parcourt les différentes interventions : la difficulté qu'ont la plupart des politologues à clarifier la distinction entre genre et sexe dans leurs travaux; le caractère encore peu transversal de la problématique du genre; le relatif manque de soutien des études politiques de genre dans les financements accessibles aux études universitaires.

En dépit de ces limites, la vitalité des discussions (rejoignant parfois la problématique méthodologique) montre l'importance croissante de la prise en compte du genre. Lorena Parini met d'abord en évidence le décalage entre les débats théoriques, au sein desquels la posture constructiviste est assez consensuelle et le peu d'effets sur les recherches empiriques, notamment dans les études sur l'engagement politique au sein desquelles la variable « sexe » est rarement déconstruite et des différences d'attitudes sont indûment attribuées au sexe des répondants sans beaucoup d'élaboration théorique. Claudie Baudino s'intéresse à la réforme vers la parité électorale, en France et en Belgique, montrant que les argumentaires en faveur de la parité mobilisent des registres différents selon le contexte culturel spécifique. Sophie Stoffel reprend les stratégies des mouvements féministes en faveur de la pleine citoyenneté des femmes pour tenter de dégager l'évolution des stratégies : alors que le féminisme traditionnel se répartissait entre militantismes « autonome » et « institutionnel », les stratégies contemporaines acceptent une plus grande « porosité » entre les deux formes d'action politique. David Paternotte et Karen Celis, chacun à leur manière, questionnent la manière dont la catégorie « femme » malgré les déconstructions postmodernes, reste encore trop « essentialisée » dans nombre d'études ou préoccupations. Herwig Reynaert et Dries Verlet s'interrogent, quant à eux, sur le profil des élus locaux en Flandre durant les cinquante années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Ils arrivent à la conclusion que l'évolution a profité surtout aux femmes de milieux aisés et qu'elle reste encore lente, même si la féminisation est en marche. Enfin, Annie de Wiest démonte les stratégies utilisées pour « minorer » la problématique des discriminations liées au sexe, dans la vie politique et professionnelle : soit ces discriminations sont ramenées à des cas particuliers, soit la responsabilité en est imputée aux femmes elles-mêmes.

Au cours de la discussion, il est clairement apparu que les études de genre constituent un angle de vue particulièrement utile pour obliger la science politique à préciser ses options épistémologiques et à clarifier ses concepts. Le hiatus entre les constructions théoriques autour de la notion de « genre », qui font relativement consensus, et la tentation essentialiste qui reste présente dans la recherche empirique illustre bien l'idée que la problématique du genre constitue, pour toute la discipline, un « analyseur » par excellence.

Cette introduction ne saurait faire l'économie des réflexions proposées par Jean Ladrière et François Perin dont les contributions ont clôturé le congrès. Ceux-ci nous ont en effet rappelé que la création, en 1959, du Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP) et la genèse de *La décision politique en Belgique*, ouvrage paru en 1965, avaient été avant tout possibles grâce à la volonté de certains de dépasser les clivages, de débattre « sans résolution ni conclusion », d'échanger tout simplement ses savoirs. Les interventions de deux des « fondateurs » de la science politique en Belgique francophone venaient ainsi boucler la boucle de ce congrès : ils rappelaient, tout comme Philippe Braud l'avait fait dès l'introduction que la *science politique* et *l'action politique* ne peuvent se confondre, même si, bien sûr, la première, tout à la fois informe la seconde et en fait son objet d'étude. Ce souci de construire une position résolument empirique – qui ne peut être confondu, bien sûr, avec une obsession chimérique de « l'objectivité » - constitue le signe de la maturité de la discipline.